

## **ORDRE NATIONAL DES MASSEURS KINESITHERAPEUTES**

Siège Social  
**91 bis rue du Cherche midi  
75006 PARIS**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2022**

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2022**

---

**ORDRE NATIONAL DES MASSEURS KINESITHERAPEUTES**

91 bis rue du Cherche midi  
75006 PARIS

Aux membres du Conseil National,

### **I. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil National, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Ordre National des Masseurs Kinésithérapeutes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Ordre National des Masseurs Kinésithérapeutes à la fin de cet exercice.

### **II. FONDEMENT DE L'OPINION**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **Appréciation comptable des cotisations**

En l'absence d'une véritable comptabilité auxiliaire des adhérents de l'Ordre, les cotisations à recevoir à la clôture de l'exercice font l'objet d'une évaluation sur la base des appels de cotisations émis au titre des années N-10 à N, pondérés d'un coefficient de recouvrabilité et diminués des cotisations effectivement encaissées sur ces mêmes périodes. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues, telles que décrites au point 1.2.7 de l'annexe aux comptes annuels, et sur la base des éléments disponibles, avons mis en œuvre des tests pour vérifier l'application de ces méthodes.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

#### **IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier général et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil National.

#### **V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ORDRE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'Ordre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

## **VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'Ordre.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

**Fait à Paris,**

**FCN**  
*Commissaire aux Comptes*

**Serge FLOCH**  
*Associé*

**Pamela BONNET**  
*Associée*

## ANNEXE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

---

### *Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes*

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✘ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✘ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✘ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✘ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ✘ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

---

**ORDRE NATIONAL DES MASSEURS KINESITHERAPEUTES**

91 bis rue du Cherche midi  
75006 PARIS



## BILAN ACTIF

en Euros	31/12/2022			31/12/2021
	BRUT	AMORT. & DEPREC. (à déduire)	NET	NET
<b><u>ACTIF IMMOBILISE</u></b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 460 939	1 077 231	383 708	352 427
Immob. incorporelles en cours	8 079		8 079	187 936
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrain	11 676 142		11 676 142	11 432 705
Constructions	14 188 770	3 317 732	10 871 038	9 900 204
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 325 226	6 076 605	3 248 620	3 375 344
Immob. corporelles en cours	98 007		98 007	14 051
Avances et acomptes	233 228		233 228	41 257
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	17 704		17 704	27 805
Autres titres immobilisés				
Autres	155 326		155 326	145 647
Prêts	7 743		7 743	7 743
<b>TOTAL I</b>	<b>37 171 164</b>	<b>10 471 568</b>	<b>26 699 596</b>	<b>25 485 119</b>
<b><u>ACTIF CIRCULANT</u></b>				
<b>Créances</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 119 256		2 119 256	1 582 263
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	109 711		109 711	116 837
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	604 718	2 889	601 829	618 087
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	21 044 335		21 044 335	21 993 390
<b>Charges constatées d'avance</b>	466 141		466 141	356 651
<b>TOTAL II</b>	<b>24 344 162</b>	<b>2 889</b>	<b>24 341 273</b>	<b>24 667 229</b>
<b>Frais d'émission des emprunts (III)</b>				
<b>Primes de remboursement des emprunts (IV)</b>				
<b>Ecarts de conversion Actif (V)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>61 515 326</b>	<b>10 474 457</b>	<b>51 040 869</b>	<b>50 152 348</b>

## BILAN PASSIF

en Euros	31/12/2022	31/12/2021
<b><u>FONDS PROPRES</u></b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Ecarts de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	34 526 051	32 101 879
<b>Report à nouveau</b>		
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>3 055 081</b>	<b>2 424 171</b>
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>37 581 132</b>	<b>34 526 051</b>
<b>Fonds propres consommables</b>		
<b>Subventions d'investissement</b>		
<b>Provisions réglementées</b>		
<b><u>TOTAL I</u></b>	<b>37 581 132</b>	<b>34 526 051</b>
<b><u>FONDS REPORTEES ET DEDIES</u></b>		
<b>Fonds reportés liés aux legs ou donations</b>		
<b>Fonds dédiés</b>		
<b><u>TOTAL II</u></b>		
<b><u>PROVISIONS</u></b>		
<b>Provisions pour risques</b>	197 871	167 539
<b>Provisions pour charges</b>		
<b><u>TOTAL III</u></b>	<b>197 871</b>	<b>167 539</b>
<b><u>DETTES</u></b>		
<b>Emprunts obligataires et assimilés</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	11 502 758	12 833 449
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>		
<b>Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés</b>	667 521	1 524 171
<b>Dettes des legs ou donations</b>		
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	1 019 212	1 072 858
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>	71 166	17 131
<b>Autres dettes</b>		10 441
<b>Instruments de trésorerie</b>		
<b>Produits constatés d'avance</b>	1 207	707
<b><u>TOTAL IV</u></b>	<b>13 261 865</b>	<b>15 458 758</b>
<b>Ecarts de conversion Passif (V)</b>		
<b><u>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</u></b>	<b>51 040 869</b>	<b>50 152 348</b>

# **COMPTE DE RESULTAT**

**COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE  
DU 01/01/2022 AU 31/12/2022**

en Euros	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	VARIATIONS 2022 vs 2021	Δ %
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
<b>Cotisations</b>	22 829 552	21 968 496	861 057	4%
<b>Ventes de biens et services</b>				
Ventes de biens <i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service <i>dont parrainages</i>				
<b>Produits de tiers financeurs</b>				
Concours publics et subventions d'exploitation	5 547		5 547	n/s
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public <i>Dons manuels</i> <i>Mécénats</i> <i>Legs, donations et assurances-vie</i>				
Contributions financières				
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de fonds</b>	160 666	197 026	-36 360	-18%
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>				
<b>Autres produits</b>	22 685	27 148	-4 464	-16%
<b>TOTAL I</b>	<b>23 018 450</b>	<b>22 192 670</b>	<b>825 780</b>	<b>4%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	11 845 012	11 924 498	-79 486	-1%
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	561 031	594 442	-33 411	-6%
Salaires et traitements	4 548 145	4 423 314	124 832	3%
Charges sociales	1 539 700	1 545 728	-6 028	0%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 219 574	1 055 217	164 358	16%
Dotations aux provisions	80 000	119 871	-39 871	-33%
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	2 465	3 070	-606	-20%
<b>TOTAL II</b>	<b>19 795 927</b>	<b>19 666 140</b>	<b>129 787</b>	<b>1%</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>3 222 523</b>	<b>2 526 531</b>	<b>695 992</b>	<b>28%</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participation	131	110	21	19%
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	63 329	19 034	44 295	233%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL III</b>	<b>63 460</b>	<b>19 144</b>	<b>44 316</b>	<b>231%</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	145 215	155 161	-9 947	-6%
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL IV</b>	<b>145 215</b>	<b>155 161</b>	<b>-9 947</b>	<b>-6%</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-81 754</b>	<b>-136 017</b>	<b>54 263</b>	<b>-40%</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>3 140 769</b>	<b>2 390 513</b>	<b>750 256</b>	<b>31%</b>

**COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE  
DU 01/01/2022 AU 31/12/2022**

en Euros	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	VARIATIONS 2022 vs 2021	Δ %
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur opérations de gestion	62 672	57 525	5 147	9%
Sur opérations en capital	112 048		112 048	n/s
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
<b>TOTAL V</b>	<b>174 721</b>	<b>57 525</b>	<b>117 195</b>	<b>204%</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Sur opérations de gestion	218 476	22 390	196 086	876%
Sur opérations en capital	41 933	861	41 072	4771%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		617	-617	-100%
<b>TOTAL VI</b>	<b>260 408</b>	<b>23 868</b>	<b>236 541</b>	<b>991%</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-85 688</b>	<b>33 658</b>	<b>-119 346</b>	<b>-355%</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>				
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>				
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>23 256 631</b>	<b>22 269 340</b>	<b>987 292</b>	<b>4%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>20 201 550</b>	<b>19 845 168</b>	<b>356 382</b>	<b>2%</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>3 055 081</b>	<b>2 424 171</b>	<b>630 910</b>	<b>26%</b>

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>	0	0

**CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

Secours en nature		
Mises à disposition gratuites de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>	0	0

# **ANNEXE**

## **PREAMBULE**

### **Description de l'objet de l'entité**

L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes est un organisme privé chargé d'une mission de service public, institué par les articles L. 4321-13 et suivants du Code de la santé publique.

### **Nature et périmètre des activités**

L'ordre des masseurs-kinésithérapeutes veille au maintien des principes de moralité, de probité et de compétence indispensables à l'exercice de la masso-kinésithérapie et à l'observation, par tous ses membres, des droits, devoirs et obligations professionnels, ainsi que des règles édictées par le code de déontologie prévu à l'article L. 4321-21. Il contribue à promouvoir la santé publique et la qualité des soins.

Il assure la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession de masseur-kinésithérapeute.

Il peut organiser toute œuvre d'entraide au bénéfice de ses membres et de leurs ayants droit.

Il peut être consulté par le ministre chargé de la santé, notamment sur les questions relatives à l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute.

### **Moyens mis en œuvre**

Les compétences sont réparties entre les différents niveaux de représentation territoriale : nationale, régionale ou interrégionale et départementale.

Pour remplir ses missions, chaque représentation s'appuie sur un Conseil d'élus et éventuellement sur une équipe de salariés permanents. Elle dispose d'un budget annuel principalement financé par les cotisations des masseurs kinésithérapeutes inscrits au tableau et rattachés au territoire dans lequel elle est implantée.

Pour assurer l'égalité territoriale du service public, le conseil national de l'Ordre peut verser aux représentations locales une somme destinée à assurer une harmonisation de leurs charges sur le plan national.

L'exercice clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 51 040 869 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 3 055 081 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## **1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **1.1 PRINCIPES GENERAUX**

#### **1.1.1 Référentiel comptable**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le plan comptable général 2014-03, aux prescriptions du Code de commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par l'autorité des normes comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

## 1.2 REGLES ET METHODES

### 1.2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des immobilisations correspond au coût d'acquisition des biens (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens, à savoir :

Concessions, brevets, logiciels	: linéaire sur 1, 3, 4 ou 5 ans
Terrains	: non amortissables
Biens immobiliers non décomposables	: linéaire sur 7, 20 ou 40 ans
Biens immobiliers décomposables	
⊠ Construction	: linéaire sur 30 ans
⊠ Agencements	: linéaire sur 10 ou 15 ans
⊠ Sols	: linéaire sur 15 ans
⊠ Cloisons non modulables	: linéaire sur 20 ans
⊠ Electricité	: linéaire sur 20 ans
⊠ Peinture	: linéaire sur 15 ans
⊠ Sanitaire, plâtrerie	: linéaire sur 20 ans
⊠ Faux plafonds	: linéaire sur 20 ans
⊠ Climatisation	: linéaire sur 20 ans
⊠ Menuiserie	: linéaire sur 20 ans
Installations et agencements	: linéaire sur 7 ans
Matériel de bureau	: linéaire sur 3 ans
Matériel informatique	: linéaire sur 3, 4 ou 5 ans (linéaire 1 an si exercice d'une option d'achat suite à un contrat de LLD ou crédit-bail)
Mobilier	: linéaire sur 5 ou 10 ans

L'analyse des actifs immobiliers n'a, dans la plupart des cas, pas permis d'identifier la présence de composants susceptibles d'être amortis sur une durée significativement différente de celle de l'immobilisation principale. En conséquence, il a été fait dérogation aux règlements CRC 2002-10 et 2003-07 pour ce qui concerne le principe de comptabilisation par composants pour ce type d'immobilisations.

Pour les actifs immobiliers de plus de 500 K€ (hors achat du terrain) acquis à partir de 2018, la décomposition en composants significatifs est systématique.

Le recours aux services d'un expert immobilier est systématique lorsque l'actif a une valeur supérieure à 1 000 K€.

### 1.2.2 Immobilisations financières

Les Titres de participation sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'entrée.

Lorsque la valeur vénale des titres inscrits à l'actif du bilan est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée pour chaque titre à hauteur du risque encouru.

Ce principe est également appliqué aux créances rattachées à ces participations.

### 1.2.3 Créances

Les créances sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur nominale.

Si nécessaire, une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de non recouvrement encouru sur chacune d'elles.

### 1.2.4 Valeurs mobilières de placement

Les Valeurs Mobilières de Placement sont inscrites à l'actif du bilan pour leur coût d'entrée.

A la clôture de l'exercice, en présence de moins-value latente, une provision pour dépréciation est constituée à due concurrence.

### 1.2.5 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction de leur nature et du risque effectivement encouru.

### 1.2.6 Elaboration des comptes de l'Ordre

Chaque Conseil (national, régional ou départemental) est responsable de la saisie comptable des opérations le concernant.

Le Conseil national établit les écritures d'inventaire et d'arrêté des comptes à partir des éléments qui lui sont transmis.

Les comptes de l'Ordre consistent en la sommation des comptabilités de toutes ces structures, retraitée des éliminations des dettes et créances réciproques ainsi que des produits et charges réciproques (écritures de présentation du Bilan).



### 1.2.7 Evaluation des cotisations de l'exercice

Le système de gestion des cotisations et du Tableau ne permet pas, dans sa configuration actuelle, de justifier de manière suffisamment fiable les cotisations à recevoir à la clôture d'un exercice.

Les cotisations à recevoir à la clôture d'un exercice N sont évaluées sur la base des appels de cotisations émis au titre des années N-10 à N, pondérés d'un coefficient de recouvrabilité et diminués des cotisations effectivement encaissées sur ces mêmes périodes.

En 2022 et sur la base des cotisations appelées au titre de 2012 à 2022, le coefficient de recouvrabilité moyen constaté est de 94,74%.

Les produits 2022 de l'Ordre sont donc constitués des rubriques suivantes :

- les cotisations encaissées au cours de l'exercice comptable 2022 ;
- les cotisations à recevoir évaluées selon la méthode décrite ci-dessus.

### 1.2.8 Evènements significatifs

#### Traitement social des indemnités des élus

Pour tenir compte des récents revirements de jurisprudence, le Conseil national, par le biais d'une circulaire en date du 4 juin 2018, a décidé de demander à ses représentations (nationale, régionales ou départementales) de saisir les caisses de Sécurité Sociale pour obtenir le remboursement des contributions sociales (CSG, CRDS) ayant grevé les indemnités versées aux élus des instances pour la période 2015-2018. Les procédures de remboursement validées sans contestation à la date d'arrêt des comptes ont été comptabilisées sur l'exercice en rubrique "produits exceptionnels".

Compte tenu du fait que ces indemnités ont été soumises à l'impôt entre les mains des bénéficiaires sur un montant supérieur au montant net effectivement perçu (réintégration de la CSG non déductible et de la CRDS), les instances concernées par les remboursements de contributions procèdent au reversement de la quote-part des contributions ayant subi l'impôt, directement aux élus. Ces reversements effectués ou à effectuer sont comptabilisées sur l'exercice en "charges exceptionnelles".

## 2 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

## 2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en Euros)

	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Virement poste à poste	Diminution de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, logiciels, licences	1 285 673	129 741	45 975	-450	1 460 939
Immobilisations incorporelles en cours	187 936	49 014	-45 975	-182 896	8 079
Avances, acomptes versés s/commandes					
<b>Total</b>	<b>1 473 609</b>	<b>178 755</b>		<b>-183 346</b>	<b>1 469 018</b>

L'augmentation générale du poste sur l'exercice s'explique par l'acquisition de licences destinées à homogénéiser et sécuriser les outils bureautiques utilisés par les élus et les salariés des structures ordinales.

Au cours de l'exercice, il a été décidé de ne pas poursuivre la modernisation du système d'information engagée depuis plusieurs années. Les coûts de ce projet inscrit en immobilisations en cours, ont été imputés en charges exceptionnelles (§ 2.17).

## 2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en Euros)

	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Virement poste à poste	Diminution de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	11 432 705	243 437			11 676 142
Constructions	12 681 638	1 507 133			14 188 770
Installations générales	5 019 458	21 297	7 930	-48 291	5 000 395
Matériel de bureau et informatique	2 860 605	114 104	68 839		3 043 548
Mobilier	1 225 534	55 749			1 281 283
Immobilisations corporelles en cours <sup>(1)</sup>	14 051	160 726	-76 770		98 007
Avances, acomptes versés s/commandes	41 257	191 971			233 228
<b>Total</b>	<b>30 189 987</b>	<b>2 294 417</b>		<b>-48 291</b>	<b>35 521 373</b>

<sup>(1)</sup> Les "immobilisations corporelles en cours" mises en services dans l'exercice correspondent principalement à celles des acquisitions immobilières.

## 2.3 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en Euros)

	Cumul au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, logiciels, licences	933 246	143 984		1 077 231
Constructions	2 781 433	536 299		3 317 732
Installations générales	2 970 057	57 965	-41 483	2 986 539
Matériel de bureau et informatique	1 892 620	264 021		2 156 641
Mobilier	867 576	65 850		933 425
<b>Total</b>	<b>9 444 932</b>	<b>1 068 119</b>	<b>-41 483</b>	<b>10 471 568</b>

- dotations d'exploitation aux amortissements 1 219 574

- dotations exceptionnelles aux amortissements -

**Total 1 219 574 euros**

**2.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES (en Euros)**

	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Virement poste à poste	Diminution de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Titres de participation <sup>(1)</sup>	15 204				15 204
Créances rattachées à des participations	2 500				2 500
Autres participations <sup>(2)</sup>	10 101			-10 101	
Prêt effort de construction	7 743				7 743
Dépôts de garantie locaux	85 068			-201	84 867
Dépôts de garantie matériels	1 705				1 705
Autres dépôts de garantie <sup>(3)</sup>	57 874	10 880			68 754
<b>Total</b>	<b>180 195</b>	<b>10 880</b>		<b>-10 302</b>	<b>180 773</b>

<sup>(1)</sup> Les titres de participation sont des titres des SCI propriétaires des locaux occupés par les Conseils départementaux et régionaux. Les créances rattachées sont des avances en compte-courant consenties à ces mêmes SCI.

<sup>(2)</sup> Les autres participations sont constituées de parts souscrites auprès de banques mutualistes ou coopératives.

<sup>(3)</sup> Les autres dépôts de garantie sont constitués de consignations versées pour plusieurs litiges en cours.

**2.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les valeurs mobilières de placement sont majoritairement constituées de produits de trésorerie présentant une exposition quasi-nulle aux risques de marché.

L'absence de moins-value latente à la date de clôture de l'exercice justifie l'absence de dépréciation.

**2.7 PRODUITS A RECEVOIR**

Les produits à recevoir sont les suivants :

- Cotisations à recevoir (cf. § 1.2.7)	2 093 265
- Produits des refacturations	25 991
- Fournisseurs, rabais remises et ristournes	10 758
- Divers remboursements	5 705
- Etat	895
- Banques et intérêts courus	59 387
<b>Total</b>	<b>2 196 001 euros</b>

**2.8 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

Les charges constatées d'avance pour 466 141 euros correspondent à des charges d'exploitation facturées sur l'exercice 2022 et relatives à des exercices postérieurs.

**2.9 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES (en Euros)**

	à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	à la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	32 101 879	2 424 171			34 526 051
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	2 424 171	-2 424 171	3 055 081		3 055 081
<b>Situation nette</b>	<b>34 526 051</b>				<b>37 581 132</b>
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>Total</b>	<b>34 526 051</b>		<b>3 055 081</b>		<b>37 581 132</b>

Les fonds propres de l'Ordre sont intégralement dédiés au financement de ses activités (pas de fonds dédiés).

**2.10 PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES (en Euros)**

	Cumul au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Eventuels risques prud'homaux identifiés	95 664		-11 667	83 996
Eventuels litiges liés à la défense de la profession	71 875	80 000	-38 000	113 875
<b>Total</b>	<b>167 539</b>	<b>80 000</b>	<b>-49 667</b>	<b>197 871</b>
- dotations/reprises d'exploitation		80 000	-49 667	
- dotations/reprises exceptionnelles		-	-	
<b>Total</b>		<b>80 000</b>	<b>-49 667</b>	<b>euros</b>

**2.11 CHARGES A PAYER**

Les charges à payer se décomposent comme suit :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	403 695
- Personnel	363 798
- Organismes sociaux	183 600
- Etat	152 687
<b>Total</b>	<b>1 110 819 euros</b>

**2.12 EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (en Euros)**

Les emprunts contractés par l'Ordre auprès des établissements bancaires et inclus dans ce poste se décomposent comme suit :

Emprunteur	Taux	Durée initiale	Dettes au début de l'exercice	Souscription de la période	Remboursement de la période	Dettes à la clôture de l'exercice
CNO emprunt n°1	1,25%	180 mois	7 982 646		-262 382	7 720 264
CNO emprunt n°2	0,60%	84 mois	1 734 872		-574 825	1 160 047
CRO Centre - Val de Loire	1,30%	105 mois	24 866		-6 368	18 498
CRO Bourgogne - Franche Comté	2,50%	173 mois	15 608		-3 676	11 931
CRO Auvergne Rhône-Alpes n°1	1,65%	240 mois	79 939		-8 226	71 713
CRO Auvergne Rhône-Alpes n°2	1,65%	225 mois	82 388		-8 478	73 910
CDO 293	0,68%	120 mois	187 055		-19 690	167 365
CDO Ariège	1,30%	120 mois	21 947		-4 276	17 671
CDO Aude	1,75%	180 mois	51 406		-5 066	46 340
CDO Aveyron	0,98%	120 mois	26 849		-3 507	23 342
CDO Côte-d'Or	2,50%	174 mois	42 372		-9 771	32 601
CDO 324	0,95%	120 mois	58 842		-5 947	52 895
CDO Haute-Garonne	1,55%	120 mois	65 663		-14 736	50 927
CDO Indre-et-Loire	1,05%	119 mois	36 157		-6 961	29 196
CDO Isère	0,71%	120 mois	178 908		-20 287	158 621
CDO Landes	1,75%	180 mois	86 933		-8 908	78 025
CDO 341	0,87%	133 mois	64 912		-5 196	59 716
CDO Loiret	1,30%	105 mois	24 866		-6 368	18 498
CDO Marne	0,68%	120 mois	70 459		-9 085	61 374
CDO Meurthe-et-Moselle	1,65%	180 mois	91 892		-9 550	82 342
CDO Moselle	1,55%	144 mois	129 099		-20 395	108 704
CDO Puy-de-Dôme	0,54%	72 mois	54 980		-6 402	48 577
CDO Pyrénées-Atlantiques	2,35%	216 mois	109 289		-14 349	94 939
CDO Hautes-Pyrénées	1,25%	120 mois	37 124		-7 118	30 006
CDO Savoie	1,55%	120 mois	41 441		-9 507	31 934
CDO 374	0,68%	120 mois	94 190		-9 808	84 382
CDO Paris	2,10%	240 mois	588 594		-61 290	527 304
CDO Seine-et-Marne	1,35%	120 mois	116 327		-14 561	101 766
CDO 383	0,62%	120 mois	114 372		-11 724	102 647
CDO Vaucluse	1,55%	120 mois	32 347		-7 273	25 074
CDO Vienne	1,25%	120 mois	44 832		-6 575	38 258
CDO Haute-Vienne	0,93%	120 mois	120 965		-13 332	107 633
CDO Seine-Saint-Denis	1,30%	120 mois	68 378		-13 797	54 581
CDO Val-de-Marne	0,95%	120 mois	151 970		-19 871	132 098
<b>Total</b>			<b>12 632 486</b>		<b>-1 209 307</b>	<b>11 423 179</b>

La dette de fin d'exercice est remboursable selon les échéances à venir suivantes :

- Capital restant dû à moins d'un an	1 222 260
- Capital restant dû de un à cinq ans	6 053 897
- Capital restant dû à plus de cinq ans	4 147 022
<b>Total</b>	<b>11 423 179</b>

La majeure partie des emprunts bancaires contractés par les structures est destinée à l'acquisition ou l'aménagement des locaux occupés.

Les autres dettes envers les établissements de crédit sont principalement composés :

- des intérêts courus sur emprunts
- des découverts bancaires autorisés.

## 2.13 ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	11 502 758	1 301 839	6 053 897	4 147 022
Fournisseurs et comptes rattachés	667 521	667 521		
Autres dettes	1 090 379	1 090 379		
Produits constatés d'avance	1 207	1 207		
<b>Total</b>	<b>13 261 865</b>	<b>3 060 946</b>	<b>6 053 897</b>	<b>4 147 022</b>

## 2.14 DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation se décomposent comme suit :

- Cotisations (cf. § 2.15)	22 832 708
- Subventions d'exploitation	5 547
- Reprises sur dépréciations et provisions	49 667
- Transfert de charges d'exploitation	110 999
- Revenus des activités annexes	22 135
- Produits divers de gestion courante	550
<b>Total</b>	<b>23 021 606 euros</b>

## 2.15 RESSOURCES DE L'ORDRE : DETAIL DES PRODUITS DES COTISATIONS

	2022 (en euros)	2021 (en euros)
L'ensemble des cotisations encaissées nettes des impayés et remboursements s'élève sur l'exercice N à	22 289 721	21 803 925
- sur ce volume, certaines cotisations ne pouvaient pas être attribuées au CDO auquel se rattache le cotisant	17 993	-10 441 <sup>(1)</sup>
- les cotisations non affectées en N-1 et réparties en N s'élevaient à la somme de	-10 441	39 594
<b>De ce fait, les cotisations nettes collectées et réparties s'élèvent à un montant de</b>	<b>22 297 273</b>	<b>21 833 078</b>
Ces cotisations ont été réparties <sup>(2)</sup> selon la péréquation suivante :		
- Conseils départementaux	30% 6 689 182	6 549 688
- Conseils régionaux	6% 1 337 836	1 309 985
- National	64% 14 270 255	13 973 405
	<b>Σ = 22 297 273</b>	<b>21 833 078</b>
Les cotisations à recevoir relatives aux exercices N et précédents (cf. § 2.7) sont constatées en N pour	-1 560 986	-1 425 568
Les opérations N-1 de clôture d'exercice ont eu un impact comptable sur l'exercice N pour	2 093 265	1 560 986
<b>Produits comptabilisés</b>	<b>22 829 552</b>	<b>21 968 496</b>

<sup>(1)</sup> en N+1, ces sommes ont été régularisées

<sup>(2)</sup> cette répartition est calculée par le système informatique de gestion.

## 2.16 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

L'Ordre n'a pas identifié l'existence de contributions volontaires en nature. En conséquence, les conditions rendant nécessaires leur valorisation et leur comptabilisation demeurent insatisfaites à la clôture de l'exercice.

**2.17 DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Le résultat exceptionnel de l'Ordre se décompose comme suit :

	charges	produits	
- URSSAF : remboursements accordés y compris contributions (cf. § 1.2.8)		10 300	
- Litiges : condamnations et transactions		52 373	
- Pénalités fiscales et sociales	16 968		
- Immobilisations incorporelles et incorporelles	41 933	112 048	
- Abandon du projet GED (§ 2.1)	180 052		
- Autres opérations exceptionnelles (indemnités, remboursements, ...)	21 457		
<b>Total</b>	<b>260 408</b>	<b>174 720</b>	<b>euros</b>

**2.18 REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION**

Les organes de direction ne sont pas rémunérés mais bénéficient d'une indemnisation et du remboursement de leurs frais sur justificatifs, au titre de leur mission ordinaire et dans le respect des dispositions du Code de la Santé Publique et du Règlement de Trésorerie.

**2.19 EFFECTIF SALARIE**

L'effectif employé au cours de l'exercice par l'ensemble des structures ordinaires s'établit à 170 personnes contre 175 personnes au cours de l'exercice précédent.

**2.20 CAUTIONS ET AUTRES GARANTIES**

Les cautions et autres garanties ont été données par les structures ordinaires principalement lors de la souscription d'emprunts et sont détaillées ci-après :

Garant	Prêteur	Emprunteur	Montant Garanti	Type de garantie
CNO	Société Gén.	Toutes structures ordinaires	552 804	Nantissement de compte à terme
CNO	Société Gén.	CNO	8 880 311	Privilège de prêteur de deniers
CNO	Banque Pop.	CDO Côte d'Or	32 601	Caution solidaire du CNOMK
CNO	Banque Pop.	CRO Bourgogne-Franche Comté	11 931	Caution solidaire du CNOMK
CDO Ariège	Société Gén.	CDO Ariège	17 671	Privilège de prêteur de deniers
CDO Aveyron	Société Gén.	CDO Aveyron	23 342	Privilège de prêteur de deniers
CDO Dordogne	Société Gén.	CDO Aveyron	52 895	Privilège de prêteur de deniers
CDO Haute-Garonne	Société Gén.	CDO Haute-Garonne	50 927	Privilège de prêteur de deniers
CDO Isère	Société Gén.	CDO Isère	158 621	Privilège de prêteur de deniers
CDO Loir-et-Cher	Société Gén.	CDO Loir-et-Cher	59 716	Hypothèque
CDO Loiret	Société Gén.	CDO Loiret	18 498	Privilège de prêteur de deniers
CDO Puy-de-Dôme	Société Gén.	CDO Puy-de-Dôme	48 577	Privilège de prêteur de deniers
CDO Pyrénées-Atlantiques	Banque Pop. Banque Pop.	CDO Pyrénées-Atlantiques	94 939	Privilège de prêteur de deniers & Hypothèque
CDO Hautes-Pyrénées	Société Gén.	CDO Hautes-Pyrénées	30 006	Privilège de prêteur de deniers
CDO Savoie	Société Gén. Société Gén.	CDO Savoie	31 934	Privilège de prêteur de deniers & Hypothèque
CDO Haute-Savoie	Société Gén.	CDO Haute-Savoie	84 382	Privilège de prêteur de deniers
CDO Seine-et-Marne	Société Gén.	CDO Seine-et-Marne	101 766	Privilège de prêteur de deniers
CDO Var	Société Gén.	CDO Var	102 647	Privilège de prêteur de deniers
CDO Vaucluse	Société Gén.	CDO Vaucluse	25 074	Privilège de prêteur de deniers
CDO Vienne	Société Gén.	CDO Vienne	38 258	Privilège de prêteur de deniers
CDO Haute-Vienne	Société Gén.	CDO Haute-Vienne	107 633	Privilège de prêteur de deniers
CDO Seine-Saint-Denis	Société Gén.	CDO Seine-Saint-Denis	54 581	Privilège de prêteur de deniers
CDO Val-de-Marne	Société Gén.	CDO Val-de-Marne	132 098	Privilège de prêteur de deniers
CRO Auvergne-Rhône Alpes	Banque Pop.	CRO Auvergne-Rhône Alpes	71 713	Privilège de prêteur de deniers
CRO Provence Alpes Côte d'Azur	Société Gén.	CRO Provence Alpes Côte d'Azur	167 365	Privilège de prêteur de deniers
CRO Centre - Val de Loire	Société Gén.	CRO Centre - Val de Loire	18 498	Privilège de prêteur de deniers

**2.21 ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAILS**

Les engagements découlant des contrats conclus ne sont pas considérés comme significatifs :

- 6 contrats recensés pour des copieurs dans 6 structures,
- 1 contrat recensé pour des matériels informatiques ou de téléphonie dans 1 structure.

**2.22 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DES APPELS A PROJETS**

Le Conseil National a pris les engagements suivants relatifs aux financements de projets de recherche scientifiques intéressant la profession :

Projet	Vote du Conseil National	Montant brut du financement	Montant engagé exercices passés	Montant engagé sur l'exercice	Montant restant à engager
Santé mentale et kinésithérapie	mars-19	3 000	3 000		
Accès direct pour les patients lombalgiques aigus dans les structures pluri-professionnelles de santé	sept-20	51 800	25 900		25 900
Parcours de soin optimisé après rupture du ligament croisé antérieur	sept-20	7 102	3 551		3 551
Renforcement des Muscles inspiratoires dans les Syndromes d'Apnées-hypopnées Obstructives du Sommeil	sept-21	8 000		4 000	4 000
Comparaison chirurgie / rééducation pour les douleurs sous-acromiales non-traumatiques	sept-21	50 750			50 750
Efficacité de la technique neurodynamique en glissement en position « Slump » sur le seuil de douleur à la pression / territoire sciatique	sept-21	55 334		27 667	27 667
Les vibrations musculaires locales pour promouvoir la neuroplasticité et réduire la spasticité chez des patients AVC en phase subaigüe	sept-22	19 352			19 352
Évaluation de l'effet de la kinésithérapie respiratoire par in-exsufflateur mécanique sur la fonction respiratoire chez des patients atteints de Sclérose Latérale Amyotrophique	sept-22	54 837			54 837
Efficacité à long terme d'un programme d'Éducation aux Neurosciences de la Douleur sur l'activité physique du patient présentant une Lombalgie Chronique	sept-22	4 005			4 005
<b>Total</b>		<b>254 180</b>	<b>32 451</b>	<b>31 667</b>	<b>190 062</b>

**2.28 ENGAGEMENTS DE FIN DE CARRIERE**

La valorisation des engagements de fin de carrière a été faite par l'assureur SOGECAP pour l'ensemble des structures ordinales employant des salariés au 31 décembre 2022.

Les droits acquis par ces salariés au titre des indemnités futures de fin de carrière ont été déterminés en fonction de l'âge, de l'ancienneté et de la rémunération actuelle de chaque salarié. À ces données ont été appliquées des hypothèses d'évolution salariale, d'espérance de vie, de taux de rotation du personnel et d'âge estimé de départ à la retraite.

Le montant des engagements de retraite non comptabilisés s'établit au 31/12/2022 à 171 205 euros, compte tenu d'un taux d'actualisation de 3,70% et des hypothèses retenues :

- Tables de mortalité TH 00-02 (vie) et TF 00-02 (vie)
- Taux de charges patronales 48,00%
- Progression annuelle des salaires +2,00%

et en fonction de la catégorie :

- |                               | <b>Cadres</b> | <b>Non cadres</b> |
|-------------------------------|---------------|-------------------|
| - Âge de cessation d'activité | 65 ans        | 62 ans            |